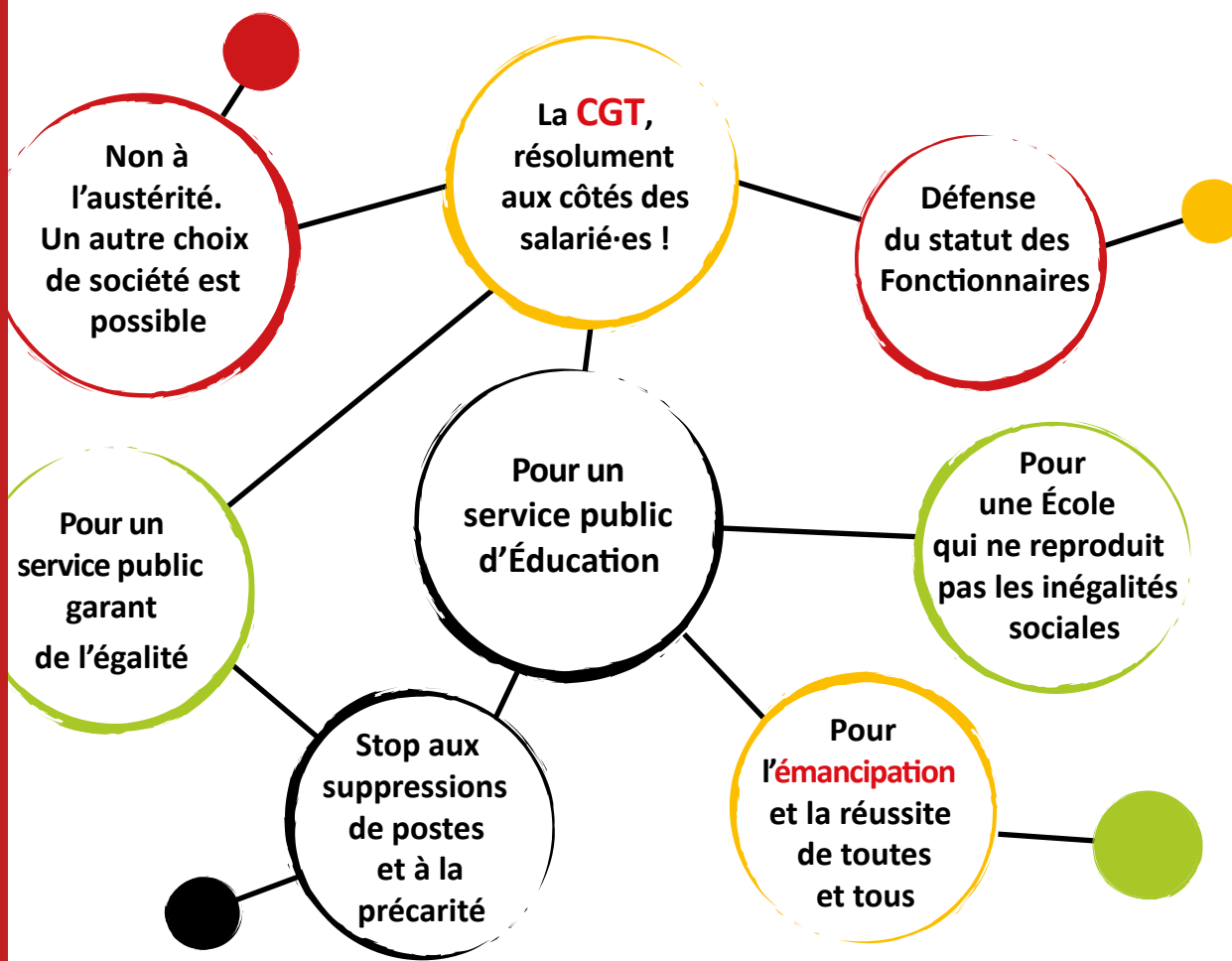


POUR ELLES, POUR EUX, POUR NOUS,
LE CHOIX DU COLLECTIF !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

de la FONCTION PUBLIQUE

du 29 NOVEMBRE
au 6 DÉCEMBRE 2018
JE VOTE CGT



AUGMENTER NOS SALAIRES !

- 🔊 Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- 🔊 augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- 🔊 abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

- 🔊 Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- 🔊 des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail ; suppression du jour de carence ;
- 🔊 des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

DIPLÔMES, QUALIFICATIONS : ÉMANCIPATION !

- 🔊 Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- 🔊 des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- 🔊 reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

- 🔊 Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- 🔊 lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- 🔊 mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

DÉCENTRALISATION

Après la décentralisation, voilà la « Réforme territoriale » !

Les personnels sont une nouvelle fois confrontés à des situations de transfert de fusions (métropoles, régions, intercommunalités...) avec son cortège de conséquences :

- privatisations, remise en cause des acquis, du statut;
- mise en place du RIFSEEP.

Grâce aux luttes des personnels, et en particulier à l'action des élu·es CGT dans les CAP et CT, de nombreux acquis sont préservés.

Dans le contexte actuel de casse des services publics, du statut de ses Agent·es, de l'attaque sans précédent des acquis sociaux (retraites, emplois statutaires, temps de travail) la question de résistance, et même au-delà celle de la reconquête de garanties statutaires, voire même de nouveaux droits, est posée avec force, dans l'intérêt des personnels et du service public.

SALAIRES

Le minimum Fonction publique à 1 800 euros bruts. Le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000. L'intégration des primes dans le salaire.

ÉVALUATION

L'évaluation professionnelle mise en place pour remplacer la notation a prouvé sa nature injuste et a bafoué les agent·es.

Dès l'annonce de cette évaluation, la CGT a condamné sa nature et continue de lutter contre ce système.

CARRIÈRE

La CGT revendique un ratio pour l'avancement de grade à 100 %. Tous les personnels qui remplissent les conditions statutaires d'échelon et d'ancienneté doivent être promus au grade supérieur. L'encadrement en catégorie B.

Adjoint·es techniques des établissements d'enseignement

LE CADRE D'EMPLOI SPÉCIFIQUE

Il a été arraché par la CGT pendant les luttes contre la décentralisation, il garantit le maintien des agent·es dans les établissements scolaires. C'est un point d'appui pour préserver et reconquérir des garanties collectives telles que temps de travail, mutation...

L'EMPLOI

Emploi et salaire sont directement liés au développement de la Sécurité sociale et des retraites.

L'emploi public est directement lié aux besoins des citoyen·es, sauf si on veut casser les services publics pour développer les privatisations.

Les adjoint·es techniques sont victimes en premier lieu du manque de volonté de créer des emplois statutaires, de la précarité imposée, des bas salaires et du manque de reconnaissance de leurs qualifications.

La CGT se bat pour la création d'emplois statutaires pour répondre aux besoins d'un service public de qualité et la titularisation de tous les emplois précaires.

MUTATIONS

Les mutations doivent être maintenues avec un barème et le contrôle des opérations par la CAP.

RETRAITES

Tous les départs doivent être remplacés. Les emplois vacants doivent être occupés par des personnels titulaires qualifiés. Les personnels doivent bénéficier d'une retraite à taux plein dès 60 ans, la pénibilité doit être reconnue. La CGT s'est battue et continuera de se battre pour cela.

6 DÉCEMBRE 2018



Le
6 décembre
2018,
Votez pour le
progrès social

VOTEZ



Vu, les candidat·es